



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 29 juin 2017

À l'attention des députés du Parlement Bruxellois

Concerne: Réforme du CoBAT.

Mesdames, Messieurs les députés de la Région de Bruxelles-Capitale,

La réforme du CoBAT va, semble-t-il, bientôt être adoptée. Pourtant, peu d'informations sur les modifications envisagées ont été présentées aux citoyens (par voie de presse, par les associations ...). Nous savons que la modification de ce code ne nécessite pas d'implication citoyenne, néanmoins il représente des enjeux très importants pour notre Région qui possède fort potentiel urbanistique. De nombreux citoyens qui vous ont élus et que vous représentez s'inquiètent de la tournure que prennent les modifications en cours du CoBAT. Dans ce cadre, nous aimerions vous poser quelques questions :

- Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots le nouveau CoBAT ?
- Pouvez-vous nous expliquer en quoi le nouveau CoBAT constitue une amélioration par rapport au CoBAT en vigueur à ce jour et en quoi il constitue une avancée pour une meilleure gouvernance ?
- Pouvez-vous nous expliquer en quoi le nouveau CoBAT prend mieux en compte le respect et la défense du patrimoine et de l'environnement ?
- Pouvez-vous nous expliquer les articulations entre le nouveau CoBAT et le PRDD, le PAD, les PPAS,... ?

Vous serait-il possible de nous répondre assez rapidement car l'imminence de l'adoption de cette réforme nous interpelle.

Nous vous remercions à l'avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions de bien recevoir l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas Moulin,
Coordinateur de Wolu-Inter-Quartiers.

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

NB : Pour notre part, il nous semble que cette réforme du CoBAT aura, entre autres, les conséquences suivantes :

- Une compression du délai de procédure.
- Une réduction de la participation citoyenne et des consultations d'instances
- Un affaiblissement des normes et une réduction de l'évaluation des incidences.
- Des modifications importantes comme : dans de nombreux cas, nous voyons que le seuil des études est relevé, nous constatons la suppression d'enquêtes publiques et de rapports d'incidences.
- Un contenu moins précis des plans, l'usage peu contrôlable du PAD.
- Des dérogations possibles aux plans de mobilité et aux plans d'affectations.
- Une diminution de la protection du patrimoine par la suppression de l'avis conforme (contraignant) de la Commission Royale des Monuments et Sites.
- ...



Nous sommes, si vous voulez bien, tout à fait disposés à réfléchir ensemble aux conséquences de la réforme envisagée du CoBAT afin d'essayer d'atténuer la méfiance ambiante des citoyens.

Il nous semble inutile de se précipiter, le CoBAT actuel répond plutôt bien à l'ensemble des problématiques urbaines existantes.